

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Sur proposition du Président,

- approuve les modifications apportées au règlement intérieur annexé à la présente délibération.

VU ET APPROUVE

Le **11 1 DEC. 2019**

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation

Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes


Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER